

30 JAN. 2019*001821

**Arrêté primatorial n°
portant nomination des membres du
Conseil national du Numérique**

LE PREMIER MINISTRE,

- VU la Constitution ;
VU la loi n° 2018-28 du 12 décembre 2018 portant Code des Communications électroniques ;
VU le décret n° 2017-1531 du 06 septembre 2017 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2017-1533 du 07 septembre 2017 fixant la composition du Gouvernement ;
VU le décret n° 2017-1546 du 08 septembre 2017 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié par le décret n° 2018-683 du 27 mars 2018 ;
VU le décret n° 2017-1590 du 13 septembre 2017 relatif aux attributions du Ministre de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique ;
VU le décret n° 2018-1961 du 09 novembre 2018 portant création, attributions et modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil national du numérique (CNN) ;
- Sur le rapport du Ministre de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique,

ARRETE :

Article premier : Sont nommés membres du Conseil national du Numérique, pour une durée de trois (3) ans renouvelable une seule fois, les personnes dont les noms suivent :

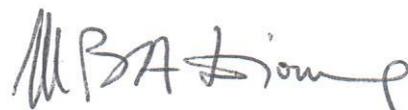
- Monsieur **Ibrahima Nour Eddine DIAGNE**, Administrateur général de GAINDE 2000 ;
- Monsieur **Meissa Déguène NGOM**, Président Directeur Général du Groupe CHAKA ;
- Monsieur **Makhtar FALL**, Président de Iamg ;
- Monsieur **Serigne BARRO**, Directeur général de People Input ;
- Monsieur **Omar CISSE**, Directeur général de InTouch ;
- Monsieur **Yaya DIALLO**, Directeur général de IDYAL ;

- Monsieur **Mamadou THIAM**, Directeur général de NEDGE ;
- Monsieur **Omar Gueye NDIAYE**, Directeur général Sonatel Multimédia – Directeur de la stratégie et du développement (SONATEL) ;
- Madame **Maimouna Dia DIONE**, Directrice générale de SenTrust ;
- Madame **Ndèye Absa GNINGUE**, Responsable de l’Innovation Numérique à la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Madame **Aissatou SOW**, Directrice secteur public Afrique francophone de Intel ;
- Madame **Ndèye Maimouna DIOP**, Présidente de Internet Society (ISOC) Sénégal ;
- Monsieur **Basile NIANE**, Directeur général de Social net Link ;
- Monsieur **Modibo DIOP**, Expert-Consultant International en Energie, Infrastructures, Eau et TIC ;
- Monsieur **Alex CORENTHIN**, Maître de Conférences titulaire du Département génie Informatique de l’ESP à l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) ;
- Monsieur **Karim SY**, Fondateur de Jokkolabs ;
- Monsieur **Antoine NGOM**, Président de l’Organisation des Professionnels des TIC (OPTIC) ;
- Monsieur **Papa Demba DIALLO**, Directeur Exécutif en charge du processus d’Investissement et des secteurs TIC, Santé, Infrastructures, Transport, Industries, Tourisme et Services - Fonds Souverain d’Investissements Stratégiques (FONSIS) ;
- Monsieur **Seydina NDIAYE**, Directeur du Centre des Réseaux et Systèmes d’Information – Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI) ;
- Monsieur **Mor Ndiaye MBAYE**, Spécialiste en TIC et base de données, Conseiller – Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;

Article 2 : Le Ministre de l’Economie, des Finances et du Plan et le Ministre de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l’Economie numérique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Dakar, le

Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE